

Extrait des Registres des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 29 juillet 2026

L'an deux mille vingt six et le **29 juillet** à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Qui ont voté : 15

Date convocation : 22/07/2026

Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Théry GRAS, Laurence DOIRE, Mike DOS SANTOS, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN, Robert ZONI, Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET

Absents, excusés : Sophie CAVAGNOD, Laurence MIGNOT, Fabien ANDRE

Ont donné procuration : Sophie CAVAGNOD à Mike DOS SANTOS, Laurence MIGNOT à Laurence DOIRE, Fabien ANDRE à Maxime BERTHE

A été nommée secrétaire de séance : Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET

DL 2026-55 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU STUDIO COMMUNAL DE PONTGIBAUD -
LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'OEUVRE

Monsieur Jérôme Capron expose à l'assemblée : Suite à la visite technique réalisée le 19 mai 2026 par le SYANE (Syndicat des Énergies et du Numérique de la Haute-Savoie), un diagnostic précis a été établi concernant le studio communal en duplex situé au 1er étage / combles de l'extension Nord de l'Auberge de Pontgibaud.

L'état des lieux met en évidence des défaillances thermiques majeures provoquant un inconfort important pour le locataire (isolation sommaire des combles et des parois, nombreuses entrées d'air, ponts thermiques au niveau des poutres apparentes, absence d'isolation de la paroi donnant sur le couloir non chauffé et émetteur de chauffage sous-dimensionné).

Face à ces constatations, le SYANE préconise la réalisation de travaux prioritaires portant sur la reprise intégrale de l'isolation par l'intérieur (parois, plafond, poutres et mur séparatif du couloir) ainsi que la révision des systèmes. Pour ce type d'opération technique, estimée à environ 1 000 €/m² (soit une enveloppe globale d'environ 35 000 €), le SYANE recommande vivement le recrutement d'une Maîtrise d'Œuvre (MOE).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le compte-rendu de visite technique établi par le SYANE en date du 19 mai 2026 ;

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique intégrale sur le studio de l'Auberge de Pontgibaud afin de garantir un confort thermique décent et réduire les déperditions d'énergie ;

Considérant la préconisation du SYANE de recourir à une Maîtrise d'Œuvre pour concevoir, préparer et suivre la réalisation de ces travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix) :

- **APPROUVE** le principe des travaux de rénovation énergétique du studio de l'Auberge de Pontgibaud et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre dédiée à cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur Maire et/ou son représentant Jérôme Capron à solliciter l'assistance du SYANE pour le montage du dossier et à lancer la procédure de consultation d'une maîtrise d'œuvre conformément au Code de la commande publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles, le marché à intervenir avec le maître d'œuvre retenu, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions et aides financières disponibles auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, ADEME, etc.) pour la réalisation des études et des travaux associés.

Le Maire,
Hervé BOURNE



La secrétaire,
Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le 05 AOUT 2026

ID : 074-217401470-20260729-DL2026_55-DE

